

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

30 novembre 2022

---

ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES (N°443) - (N°  
526)

Commission	
Gouvernement	

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION****AMENDEMENT**

N ° 792

présenté par

M. Frappé, M. Chudeau, M. Chenu, M. Dessigny, Mme Robert-Dehault, M. Girard, Mme Dogor-Such, M. Taverne, M. Jolly, M. Salmon, M. Gillet, M. Catteau et Mme Parmentier

-----

**ARTICLE 12**

À l'alinéa 4, substituer au mot :

« dix »,

le mot :

« vingt ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement vise à élaborer un document stratégique de façade des zones maritimes et terrestres propices à l'installation de production d'énergies renouvelables en mer à partir du vent sur une période de vingt ans.

Cet amendement va permettre une meilleure expertise dans la préparation de l'installation de production d'énergies renouvelables à partir du vent. En effet, l'idée est d'allonger le délai afin d'améliorer le choix des zones géographiques. De plus, la durée "de vie" d'une éolienne est estimée à vingt ans. Allonger la durée du document stratégique de façade permettra également d'anticiper le renouvellement du parc éolien Français.